

Ville de



TSINGONI

DIRECTION GENERALE DES
SERVICES

PÔLE SECURITE ET PREVENTION

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE MUNICIPAL N°044-2020/TSI/PM

PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX AU PUBLIC ET INTERDICTION DES MANIFESTATIONS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TSINGONI

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2 5° ;

VU l'arrêté en date du 15 mars 2020 du ministre de la santé complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-SG-207 du 13 mars 2020 portant fermeture des accueils collectifs des mineurs de plus de 10 enfants et interdiction d'accès aux élèves et étudiants aux établissements d'enseignement culturels et scolaires du primaire, du secondaire et du supérieur à Mayotte ;

VU l'arrêté municipal n°043-2020/TSI/PM en date du 14 mars 2020 portant mesures exceptionnelles et temporaires d'adaptation à l'accès ou de fermeture des services municipaux au public et d'interdiction des manifestations ;

CONSIDERANT les risques que la contraction de la maladie COVID-19 entraînent pour la santé publique ;

CONSIDERANT que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu, afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ;

CONSIDERANT l'ensemble des mesures énumérées par le président de la République lors d'une intervention télévisée le 16 mars 2020, particulièrement celles portant à la restriction des déplacements et de distanciation entre les personnes ;

CONSIDERANT que les manifestations publiques culturelles et culturelles et les activités collectives constituent des occasions particulièrement favorables à la transmission rapide, simultanée et à grande échelle du virus ;

CONSIDERANT qu'au titre de l'article susnommé du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de prendre le soin de prévenir, par des précautions convenables les maladies épidémiques et contagieuses ;

CONSIDERANT les fréquentations des services municipaux au quotidien par des publics et les rassemblements des populations lors des diverses occasions sur des lieux, places publiques et privés ;

CONSIDERANT qu'il convient de renforcer les mesures de prévention vu la nécessité qui s'attache à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion ;

VU l'urgence ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Tsingoni ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Pour des raisons sanitaires liées à l'épidémie coronavirus et la nécessité d'éviter sa propagation, l'ensemble des services municipaux et l'accessibilité aux infrastructures sportives seront fermés au public.

Cependant, certains services, notamment l'état civil, la police municipale et le service de propreté urbaine fonctionneront en service minimum et adaptés en fonction des besoins.

ARTICLE 2 :

Les manifestations cultuelles, culturelles et les rassemblements collectifs sont strictement interdits sur le territoire communal.

ARTICLE 3 :

Toute infraction aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté est passible de sanctions prévues par le code pénal.

ARTICLE 4 :

La présente réglementation prendra effet à compter du mercredi 18 mars jusqu'à 31 mars 2020.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 6 - copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Tsingoni
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Sada
- Monsieur le colonel du RSMA
- Monsieur le chef de la police municipal
- Les responsables des services concernés par les présentes dispositions

Fait à Tsingoni, le 17 mars 2020



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
ABODALA H-Florent